

TRIBUNAL MIXTE DES NOUVELLES-HÉBRIDES

J U G E M E N T

Audience publique du mardi trente août mil neuf cent cinquante-cinq.

Le Tribunal Mixte des Nouvelles-Hébrides, séant au Palais de Justice et composé de :

M.M.

Philippe COMTE, Juge Français, Président,
C.F.C. MACASKIE, Juge Britannique,
A. ROLLAND, Assesseur,
assistés de M. BUTERI, Greffier p.i.

a rendu le jugement suivant :

Vu le jugement rendu à l'audience du 8 juillet 1955, sous le N° 42, par le Tribunal du 1er degré de la Circonscription des Iles du Nord, qui a condamné le vietnamien NGUYEN BA VUONG, cuisinier, demeurant à Luganville (Santo), à un mois de prison et 20 £ Stg. d'amende, pour vente de boissons alcooliques à des indigènes (délit prévu et puni par les articles 59 et 61 du Protocole du 6 août 1914).

Vu l'appel interjeté par le prévenu ;

Ouf Me de PREVILLE pour l'appelant ;

Après en avoir délibéré.

EN LA FORME /

Attendu que l'appel est régulier en la forme et a été formé dans les délais prescrits,

LE RECOIT/

AU FOND :

Attendu que pas plus de l'enquête que des débats ne résulte la preuve que le nommé NGUYEN BA VUONG se soit rendu coupable de l'infraction à lui reprochée.

PAR CES MOTIFS :

Renvoie le prévenu des fins de la poursuite, sans dépens.

Ainsi fait, jugé et prononcé en audience publique le jour, mois et an que dessus./.

Le Juge Britannique :

C. Macaskie

L'Assesseur : .

[Signature]

Le Juge Français :

[Signature]

Le Greffier p.i. :

[Signature]